

FORMATION CONTINUE

TRAVAUX FORESTIERS

OUVRIER(ERE) QUALIFIÉ en TRAVAUX FORESTIERS

L'ouvrier(ère) qualifié(e) en travaux forestiers exerce des activités de bûcheronnage dans des entreprises de travaux forestiers, des exploitations forestières, des coopératives forestières, l'Office national des forêts.

Il doit maîtriser les capacités professionnelles suivantes :

- Il utilise des connaissances scientifiques et technologiques appropriées pour expliquer les principales pratiques forestières.
- Il effectue les travaux de bûcheronnage dans le respect de l'environnement
- Il assure l'entretien et le diagnostic des pannes des différents équipements et matériels.
- Il identifie les caractéristiques techniques des chantiers
- Il organise et effectue la récolte des produits forestiers dans le respect de l'environnement
- Il effectue le tri, le classement, la découpe et la préparation des produits abattus.

Organisation de la formation :

- ▶ Diplôme : **CAPA Travaux Forestiers** – spécialité Bûcheronnage
- ▶ Formation à plein temps de **1220 H** (environ 8 mois)
- ▶ Heures en centre : **800 H** (23 semaines)
- ▶ Heures en entreprise : **420 H** (12 semaines)
- ▶ Lieux de réalisation : **CFPPA Kerliver HANVEC** ou **CFPPA Pontivy (56)**
- ▶ Diplôme d'état du Ministère de l'Agriculture de **niveau 5**